

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le vingt quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2011

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M. SALLARD Claude Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : /

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire souhaite rajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Lotissement du Vallon Doré : demande de remboursement des 6 €/ m² à l'achèvement de la construction M BOISMAL et Melle DOUILLET
- Achat antenne TV Mme GUILMARD logement 11 rue des cytises.
- Construction station d'épuration : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, demande de subventions et validation de l'avant projet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2011.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 26 janvier 2011 de la CCHL.

1. Approbation des comptes de gestion 2010

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :



DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Vote des comptes administratifs 2010

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2010,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2010,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	BUDGET COMMUNE	EAU ASSAI- NISSEMENT	LOT LE VAL- LON DORE	BUDGETS CUMULES
<u>Section Investissement</u>				
Dépenses	672 952.32	52 728.96	198 861.53	924 542.81
Recettes	515 279.64	130 641.61	198 861.53	844 782.78
Total sans report	-157 672.68	77 912.65	0.00	-79 760.03
+/- report résultat N-1	29 747.70	-74 536.05	0.00	- 44 788.35
Total après report	-127 924.98	3 376.60	0.00	-124 548.38
<u>Section Fonctionnement</u>				
Dépenses	701 856.51	164 588.93	208 249.11	1 074 694.55
Recettes	873 138.90	236 366.12	205 957.36	1 315 462.38
Total sans report	171 282.39	71 777.19	-2 291.75	240 767.83
+/- report résultat N-1	472 180.33	139 387.11	2 291.75	613 859.19
Part affectée à l'Invest.	-232 646.32	-54 536.05		-287 182.37
Total après report	410 816.40	156 628.25	0.00	567 444.65
<u>BALANCE GLOBALE</u>				
Total dépenses cumulées	1 374 808.83	217 317.89	407 110.64	1 999 237.36
Total recettes cumulées	1 388 418.54	367 007.73	404 818.89	2 160 245.16
Total sans report	13 609.71	149 689.84	-2 291.75	161 007.80
+/- report résultats cumulés N-1	269 281.71	10 315.01	2 291.75	281 888.47
TOTAL CUMULE APRES REPORT	282 891.42	160 004.85	0.00	442 896.27

2°. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2010 des budgets de la Commune, du service d'eau et assainissement, et du lotissement le Vallon Doré.

Monsieur JEUSSE Loïc est invité à revenir en salle du conseil.

3. Autorisation de paiement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement, en attente du vote du budget, pour l'achat de jeux pour les lotissements, lave-vaisselle et table inox pour la salle de loisirs, vitrine réfrigérée pour le restaurant, à savoir :

- 0213 Café restaurant
 - * 2184 Acquisitions matériel 3 500.00 €
- 0083 Acquisitions diverses
 - * 2188 Autres immo 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

✚ Accepte l'ouverture des crédits pour le règlement des factures correspondantes. Ces sommes seront reprises sur le budget primitif 2011

✚ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

4. Vote des subventions 2011

4.1 - Attribution des subventions communales 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder des subventions aux associations communales suivantes :

A.S.C.C.R.	800 €	Comité des Fêtes	3500 €
Aînés Ruraux	1 500 €	Récré'active	500 €
Amicale des Chasseurs	200 €	Gym, Remise en Forme	1 800 €
Anciens Combattants	300 €	Trait d'Union	250 €
Club Cycliste	50 €	Association des Jeunes	250 €

4.2. - Attribution des subventions 2011 aux organismes extérieurs

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder des subventions aux organismes suivants :

Les Paralysés de France	50 €	Les Motards ont du Cœur	30 €
Asso. des Myopathes (AFM)	80 €	Ligue contre le Cancer/Téléproton	80 €
C.A.U.E.	68.60 €	S.P.A.	120 €
Donneurs de Sang	50 €	UDAF de la Mayenne	80 €
Féd. Group. Déf. Ennemis Cult.	115.34 €	Les sclérosés en plaques	50 €
La Croix d'Or	100 €	Les restos du cœur	75 €
Cinéma l'aiglon	75 €		
La Prévention Routière	40 €		

5. Choix de l'entreprise renforcement eau potable 2^{ème} phase

Dans le cadre du renforcement d'eau potable 2^{ème} phase concernant le secteur d'Anglaine au petit Valoré, une consultation des entreprises a été lancée pendant la période du 14 janvier au 09 février 2011.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues :

Entreprises	Proposition HT	Proposition TTC
FTPB	135 563.20 €	162 133.59 €
CHAPRON	146 355.90 €	175 041.66 €
CANA OUEST	127 847.20 €	152 905.25 €
LEBLANC TP	129 491. 60 €	154 871.95 €
LOCHARD BEAUCE	219 191.40 €	262 152.91 €
EUROVIA	134 372.47 €	160 709.47 €
GT Canalisation	138 950.80 €	166 185.16 €
FORCLUM	182 360.45 €	218 103.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De retenir la société CANA OUEST qui est la mieux disante par rapport aux critères de choix stipulés dans l'appel d'offres : (critères techniques, prix et délais), pour un montant HT de 127 847.20 € soit 152 905.25 € TTC.

Charge Mr Le Maire de signer tous les documents suite à ce choix.

6. Indemnités de gardiennage église

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEON de sortir de la salle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu la circulaire préfectorale relative aux indemnités de gardiennage des églises communales.

Celle-ci indique qu'une revalorisation de 0.49% du montant de l'indemnité a été décidée pour l'année 2011, ce qui porte le montant à 474, 22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église. Ce service est actuellement assuré par Mmes LEPLARD Monique et LEON Marie-Madeleine, résidant toutes deux sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De verser à Mesdames LEPLARD Monique et LEON Marie Madeleine une indemnité de 237.11 € chacune pour l'année 2011

Autorise Monsieur le Maire à signer les mandats correspondants

7. Contrat de maintenance paratonnerre église

Etant donné le manque d'éléments sur ce dossier ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

8. Lotissement du Vallon Doré : demande de remboursement des 6 €/ m² à l'achèvement de la construction

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, par délibération du 20 mai 2005, d'accorder une remise de 6 € / m² à toute personne qui présentera le certificat de conformité d'une maison individuelle dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de l'acte d'achat du terrain. Etant précisé que cette remise est réservée aux particuliers et n'est valable pour l'acquisition que d'une parcelle.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur BOISMAL et Mademoiselle DOUILLET la déclaration d'achèvement de travaux, daté du 19 janvier 2011 sollicitant cette remise.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

-  Décide d'accorder à Monsieur BOISMAL et Madame DOUILLET la remise de 6 € / m²
-  Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

9. Achat antenne TV Mme GUILMARD logement 11 rue des cytises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GUILMARD Christine a quitté le logement situé au 11 rue des cytises qu'elle louait à la commune.

Monsieur le Maire signale également que Madame GUILMARD avait fait installer un système d'antenne TV dans ce logement et que suite à son départ 'elle souhaite le vendre à la Mairie pour la somme de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  Décide d'acheter à Mme GUILMARD Christine le système d'antenne TV installé au 11 rue des cytises à CHARCHIGNE pour la somme de 50 €
-  Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant

10. Construction station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées: avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, demande de subventions et validation de l'avant projet

10-1. avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de prendre un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la société 2LM. En effet, il y a une erreur de chiffres dans le contrat de maîtrise d'œuvre à l'article 3 concernant le prix de la prestation. Le chiffre de 11 475 € n'est pas correct car il n'inclut pas les missions complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que la mission de base de la société 2LM s'élève à 11 475 € HT et qu'il a été choisi deux missions complémentaires à 450 € et 150 € (levé topographique et désignation coordinateur SPS) ce qui porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre à la somme de 12 075€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la société 2LM
- ✚ De valider le contrat de maîtrise d'œuvre de la société 2LM pour un montant total de 12 075 € HT (missions complémentaires comprises).
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour ce marché

10-2. demande de subventions Conseil Général / Agence de l'eau et validation de l'avant projet

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier avant-projet ainsi que le dossier de demande de subventions relatifs aux travaux envisagés sur l'assainissement.

Les dossiers, établis par la société 2LM, se rapportent à la remise en état du réseau collectif d'eaux usées et à la construction d'une nouvelle station d'épuration, au sud-ouest de l'agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'étude de diagnostic du réseau d'assainissement et de la lagune sud, réalisée par la société AETEQ en 2008 et 2009 il avait été recensé un certain nombre de désordres occasionnant des infiltrations d'eau parasite estimées à environ 35 m3 par jour. Cette étude a également permis de confirmer le mauvais fonctionnement de la lagune sud et le dépassement de sa capacité nominale de plus de 15%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ✚ Approuve le dossier avant-projet,
- ✚ Approuve le dossier de demande de subventions tel que présenté et confirme la réalisation de l'opération,
- ✚ Arrête le financement prévisionnel joint au dossier et s'engage en cas de défection d'un des partenaires à prendre en charge la part correspondante,
- ✚ Confirme la demande d'inscription aux programmes 2011 pour la station et pour la réhabilitation du réseau.
- ✚ Sollicite les subventions correspondantes auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau,
- ✚ Précise que les travaux sont envisagés dès l'obtention des aides financières,
- ✚ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires afin notamment de constituer le financement.

10-3. demande de subvention Ministère de l'intérieur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 30 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue

de réaliser une station d'épuration ainsi qu'une réhabilitation du réseau eaux usées, dont le coût estimatif s'élève à 363 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De solliciter la dite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur
- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

11. Questions diverses

a) Devis Entreprise DESSAIGNE

Le Maire présente un devis de l'entreprise DESSAIGNE pour la remise en état de l'éclairage à la Boulangerie de la commune. Le devis présenté est de 831.22 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver le système d'ampoule actuel et d'en améliorer l'esthétique en installant un lustre style abas jour.

b) Devis FB EQUIPRO : Salle de loisirs

Monsieur RIOULT LERICHE présente le devis réalisé par l'entreprise FB EQUIPRO à la salle de loisir.

Une table inox au prix de 690 € HT et un lave vaisselle à 2120 € HT auquel s'ajoute une rehausse pour ce lave vaisselle à 252 € et un doseur de lavage à 172 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les devis de la Société FB EQUIPRO pour ses achats à la salle de loisirs.

c) Café- Restaurant : Devis FB EQUIPRO et demande de Monsieur LUCAS

Pour le café restaurant, Mr Rioult présente un devis de 2268 € HT pour une « salad'bar réfrigéré », une douchette col de cygne à 214 € pour le remplacement de celle défectueuse sur le lave vaisselle ainsi qu'un doseur de lavage et rinçage à 277.50 €.

Pour ces divers éléments le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces devis.

Monsieur LUCAS a également sollicité une plaque à snaker gaz dont le devis s'élève à 1301 € (grill). Le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur LUCAS de reprendre le grill acheté pour la SARL le TASSILI. Celui-ci, qui est toujours propriété de la commune et en parfait état de marche, avait été enlevé à la demande de Mr et Mme Lucas.

Le restaurateur a également émis le souhait que les employés communaux puissent être mis à disposition pour effectuer le nettoyage et la remise en état de la structure en bois située à l'arrière du restaurant. Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition des employés de la commune pour le nettoyage de la structure.

Concernant la rénovation de la structure bois, le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre les employés de la commune à disposition pour des raisons de sécurité et de responsabilités en cas d'accidents.

Enfin, Monsieur LUCAS demande s'il peut bénéficier du tarif associations pour la location de la salle de loisirs (gratuité, participation aux frais d'électricité uniquement).

Le Conseil Municipal décide de refuser la demande de Monsieur LUCAS : En effet ce tarif est réservé aux associations qui par définition n'ont pas de but lucratif, ce qui n'est pas le cas du restaurant le Bienvenue.

d) Boulangerie Monsieur et Madame VEZILLIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur et Madame VEZILLIER au sujet d'une consommation électrique excessive. Celle-ci pourrait peut-être en partie s'expliquer par une tarification en tarif jaune.

Le conseil municipal demande qu'il soit effectué un relevé des puissances consommées par les divers appareils utilisés (Four, pétrin, armoire réfrigérante, armoire de pousse Etc...).

De plus, il est signalé que les boulangers rencontrent quelques problèmes avec les deux vitrines réfrigérées achetées par la Mairie. Afin de résoudre ces difficultés d'utilisation, il est décidé d'essayer de joindre par téléphone la société Cléance afin qu'elle résolve ces dysfonctionnements sachant que ces deux vitrines sont sous garantie. Si toutefois la société ne répondait pas à cet appel, le conseil municipal demande qu'il soit envoyé un courrier en recommandé.

e) Réfection des enduits et finitions menuiseries intérieures : pavillons locatifs au n° 11 et 24 rue du vallon doré

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a relancé l'entreprise BTEM pour la réfection des enduits au n°11 et 24 rue du Vallon Doré et précise que l'entreprise devrait intervenir le 8 mars 2011 si les conditions météorologiques sont favorables.

Concernant les finitions des menuiseries intérieures, Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé la maîtrise d'œuvre à faire appel à Monsieur BOUBET afin de finir les travaux de menuiseries intérieures commencées par la SARL Artisanale de Construction.

f) Création d'entreprise Monsieur BARILONE

Monsieur le Maire informe qu'il reçu un courrier de Monsieur BARILONE domicilié au sein d'un logement communal au 9 rue des forges. Monsieur BARILONE demande la permission à la commune de domicilier sa future entreprise au 9 rue des forges. Le Conseil ne voit pas d'objections à cette demande et autorise Monsieur BARILONE à établir sa future société à son domicile.

g) Demande gratuité de la salle de loisirs Chambre d'agriculture

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Chambre d'Agriculture pour la mise à disposition gratuite de la salle de loisirs le lundi 4 avril de 9h30 à 12h30 afin d'organiser une réunion pour informer les agriculteurs sur la PAC.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement la salle de loisirs pour la Chambre d'Agriculture.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : 28 mars 2011

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme HADRZYNSKI Annie

M. BUSSON Roger

M. CANU Dany

Mme. BOISNARD Michelle

M.LEON Marcel

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves